

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1774

présenté par
Mme Hélène Geoffroy, rapporteure

ARTICLE 47

À l'alinéa 63, substituer aux mots :

« à l'obligation de secret »,

les mots :

« au secret professionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.